

# FEDERAL KARTING CHALLENGE

## Règlement

### 1. PRESENTATION

Le "**Federal Karting Challenge**" est accessible à tous les détenteurs de licences (VAS ou ASAF) ou journalières (ASAF), pour autant qu'elles autorisent la pratique du Karting. Par le fait de l'obligation qui leur est faite, d'acquérir une licence "1J- " pour participer aux épreuves de l'ASAF (OPEN ou NON), les **licenciés du RACB** participent "*Ipso Facto*" au "**Federal Karting Challenge**", comme les autres licenciés d'un jour.

### 2. GENERALITES

**2.1.** Pour l'établissement des classements du "**Federal Karting Challenge**", il sera tenu compte, au maximum, du nombre de résultats possibles (nombre de meetings organisés, X 2), **diminué de 2 unités.**

Par " 2 unités", il faut entendre, 2 courses, au grand choix, parmi celles que comportaient ces meetings.

Les classements évolutifs du "**Federal Karting Challenge**" établis en cours de saison, seront élaborés de la même manière, compte-tenu des courses ayant été organisées à ce moment.

Attention : En cas de certaines sanctions encourues, il pourra être obligatoire pour le concurrent, de prendre en compte, pour le classement du "**Federal Karting Challenge**", un résultat déterminé, même s'il est plus mauvais que d'autres. Cette obligation peut se représenter à plusieurs reprises.

**2.2.** Toutes les épreuves du "Challenge **IAME** Wallonie Bruxelles" inscrites au calendrier de l'ASAF et reprises au Championnat/Challenge de la FWB entrent en ligne de compte pour établir les classements du "**Federal Karting Challenge**".

**2.3.** Toutes les règles qui sont d'application dans le cadre du Championnat/Challenge de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que celles du Règlement Particulier Karting 2017 de l'ASAF, sont d'application en ce qui concerne le "**Federal Karting Challenge**".

### 3. REMISE DES PRIX

Lors de la proclamation des résultats, en fin de saison, des trophées seront remis aux 3 premiers de chaque classement. Les participants seront personnellement conviés à cette cérémonie.